

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 5 avril 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 27 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire**.

Étaient présents : MM. Pascal BOITEL, Jean DELAUGERRE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à M. Xavier MAUME, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, M. François RUDEL a donné pouvoir à M. Pascal BOITEL.

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Marien DUFORD

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2024-12 : MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION DE LA COMMUNE DE MUR SUR ALLIER POUR L'AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Vu la délibération n° 2022-21 du 14 avril 2022 approuvant le règlement d'intervention de la commune pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, d'un montant de 100 € par foyer fiscal,

M. le Maire explique au conseil municipal que dans la continuité du projet de développement de la mobilité douce en lien avec la Voie verte et l'aménagement des quais d'Allier, la commune souhaite dynamiser la mobilité durable sur son territoire et en particulier pour la promotion des modes doux et propose d'attribuer deux aides financières de 100 € chacune par foyer fiscal,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification du règlement d'intervention, joint à la présente délibération, pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la modification du règlement d'intervention de la commune de Mur sur Allier pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, à raison de deux aides financières de 100 € chacune par foyer fiscal,

- **CHARGE** M. le Maire d'étudier les dossiers de demande d'aide,

- **DIT** que les crédits ont été prévus au budget primitif 2024.

Fait à Mur sur Allier le 5 avril 2024,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean DELAUGERRE